

# Règlement du championnat départemental d'interclubs - Saison 2022/ 2023

## 1) GENERALITES :

1.1 Les championnats d'Interclubs Départementaux Adultes (ICDA) opposent des équipes de clubs affiliés au Comité de Badminton du Var (ci-après désignée par "Bad83"). Il comportera trois divisions :

- La division 1 appelée Départementale 1 : D1
- La division 2 appelée Départementale 2 : D2
- La division 3 appelée Départementale 3 : D3

La Départementale 1 est constituée d'une poule unique de 8 équipes qui joueront en match aller / retour.

La Départementale 2 est constituée d'une poule unique de 6 équipes qui joueront en match aller / retour.

La Départementale 3 est constituée de 6 équipes qui joueront en match aller /retour. Le nombre d'équipes en D3 pourra passer à 7 en fonction du nombre d'équipes qui s'inscrivent. S'il y a trop d'équipes inscrites, de nouvelles divisions seront créées avec une formule la plus adaptée aux nombres d'équipes inscrites.

1.2 Les ICDA se déroulent les week-ends (samedi après-midi ou dimanche) sur les mêmes week-ends que ceux définis pour les championnats d'InterClubs Régionaux (ICR). Lorsqu'il y a 3 rotations, les rencontres se déroulent le dimanche uniquement.

1.3 Les équipes sont opposées entre elles au cours de "rencontres". Les rencontres ont lieu au cours de "journées" regroupant plusieurs équipes.

1.4 Les championnats ICDA sont hiérarchiquement situés au-dessous des ICR.

1.5 Les ICDA sont une compétition fédérale départementale, autorisée et homologuée par la Ligue PACA, organisée par Bad83. Celui-ci en délègue la gestion à une commission chargée des ICDA (ci-après désignée par "la Commission Interclubs") si celle - ci se constitue.

1.6 La Commission Interclubs est responsable devant les Élus de la Ligue qui statuent.

1.7 L'application IcBad sera utilisée pour la gestion de toutes les rencontres de ces championnats si le nouveau logiciel fédéral n'est pas disponible au démarrage de la saison. Une communication spécifique sera faite en début de saison pour préciser lequel de ces deux logiciels sera utilisé pour toute la saison 2022/2023.

## 2) INSCRIPTION DES ÉQUIPES :

2.1 Les équipes qualifiées doivent confirmer annuellement leur inscription pour la saison à venir. Cette confirmation s'effectue en renvoyant le formulaire d'engagement, au plus tard avant le 25 septembre 2022. Aucune inscription ne sera validée sans le "Formulaire d'engagement" et du paiement par virement de l'équipe dûment remplis et renvoyés par courriel à jean-michel.ghio@liguepacabad.org.

2.2 L'inscription d'une équipe est validée par la Commission Interclubs, après règlement des amendes éventuelles de la saison en cours et / ou application de sanctions sportives.

2.3 Tout club qui engage une équipe en ICDA doit régler à Bad83 la somme de 40€ par équipe engagée. Seuls les clubs affiliés à Bad83 pourront inscrire une équipe.

2.4 Une équipe inscrite qui déclare forfait ou qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa Départementale, ses droits d'engagement ne sont pas remboursés et verra toutes ses rencontres perdues par WOv.

## 3) PROMOTION ET RELÉGATION :

3.1 A l'issue de la saison, et sous réserve des dispositions du chapitre 2, les divisions sont constituées pour la saison suivante en fonction des résultats :

- L'équipe championne de D1 est promue en R3 alors que les équipes classées aux deux dernières places de la D1 sont reléguées en D2
- Pour toutes les autres divisions, les équipes finissant aux deux premières places sont promues dans la division supérieure, tandis que les équipes finissant aux deux dernières places sont reléguées dans la division inférieure

3.2 Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes :

- Aucune division ne doit comprendre plus d'une équipe du même club
- Si aucune équipe de D1 ne peut monter réglementairement en R3 et qu'une (ou plus) équipe de R3 descend en D1, alors trois (ou plus) équipes de D1 descendent en D2
- Si une équipe est reléguée dans une division où une autre équipe du même club est déjà présente, cette dernière est aussi reléguée quel que soit son classement dans la division
- Si plus d'une équipe est dans l'un des cas précités, ou dans des cas exceptionnels le justifiant, la Commission Interclubs prendra les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition, surtout en ce qui concerne la composition des divisions.

3.3 Une division incomplète est complétée par ordre de priorité :

- Par repêchage d'une équipe reléguée.
- Par promotion d'une équipe non promue.

#### 4) COMPOSITION DES EQUIPES :

4.1 Dans les ICDA, une équipe ne peut être composée que de joueurs licenciés dans le club engagé.

4.2 Ces joueurs et joueuses devront être :

- Autorisés à jouer en compétition, licenciés et présents sur le logiciel de la saison en cours au plus tard la veille de la rencontre
- En conformité avec le règlement des mutations de la FFBaD (Demande de mutation et demande d'inscription au club, toutes les deux signées par le joueur)

4.3 Les équipes peuvent être composées de joueurs minimes, cadets, juniors, seniors et/ou Vétérans. Aucune des catégories citées n'est limitée en nombre.

4.5 Lors de sa première saison en France, un joueur étranger est considéré comme muté. Le nombre de joueurs étrangers n'est pas limité.

4.4 L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.

4.5 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs ni deux matchs dans la même discipline, sauf pour les filles en Départementales 2 et 3, autorisées à faire un troisième match.

4.7 Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe, la moyenne du meilleur classement des joueurs participants à une rencontre (un R6/R5/R6 comptera comme R5 quelle que soit la discipline dans laquelle il joue).

4.8 Une équipe de club évoluant dans une division doit avoir, pour chaque rencontre d'une même journée, une valeur globale supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division inférieure. En cas d'infraction à cette règle, les deux équipes de ce club perdraient leurs rencontres.

4.9 Tout joueur qui aura joué un total de trois journées dans des divisions supérieures à la sienne (en ICN ou ICR ou ICD) n'est plus autorisé à jouer dans son équipe et dans les équipes inférieures. (Le joueur est dit "brûlé" dans ce cas).

Ex : Un joueur évoluant en division X, qui irait jouer au-dessus, 1 journée en division Y et 1 journée en division Z, ne pourrait plus jouer en division X ou inférieur.

4.10 Un joueur brûlé avec une équipe, comme indiqué à l'article 4.9, qui jouerait quand même, verra tous ses matchs perdus involontairement (ci-après désigné par WOi).

## 5) HIERARCHIE DES JOUEURS :

5.1 La hiérarchie des joueurs est établie selon le classement des joueurs donné par le logiciel de la saison en cours le jour de la compétition

5.2 Le classement du simple 1 doit toujours être supérieur ou égal au simple 2. Le classement du double 1 doit toujours être supérieur ou égal au double 2. Il en va de même pour les mixtes.

5.3 A classement égal, le capitaine a le choix de la hiérarchie de ses joueurs ou paires (le rang / CPPH n'est pas pris en compte).

5.4 En cas de non-respect des points 5.1 à 5.3, les matchs seront perdus par WOI.

5.5 En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués ou WOv, seront ceux hiérarchiquement inférieurs. Dans le cas contraire, les deux matchs de la même discipline seront perdus par WOv.  
Ex : un forfait en SH 1 sur la feuille de composition entraîne automatiquement un forfait en SH2.

## 6) DEROULEMENT DES RENCONTRES :

6.1 Les rencontres seront gérées par le logiciel de la saison en cours et les équipes sont autonomes dans la gestion de la documentation (feuille de rencontre, de composition d'équipe ou de présence).

6.2 L'horaire des rencontres suivantes dans la journée est fixé sur le logiciel de la saison en cours, mais pourra être modifié par les capitaines avec accord express de la Commission Interclubs.

6.3 Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au capitaine adverse 15 minutes avant le début de chaque rencontre.

6.4 L'ordre des matchs est déterminé d'un commun accord entre les deux capitaines ou par le GEO responsable de la compétition s'il est présent.

6.5 Pour la division Départementale 1, chaque rencontre comprend 8 matchs :

- 2 simples hommes
- 2 simples dames
- 1 double homme
- 1 double dame
- 2 doubles mixtes

Soit un minimum de 3 hommes et de 3 femmes

6.6 Pour les divisions Départementales 2 et 3, chaque rencontre comprend 8 matchs :

- 2 simples hommes
- 1 simple dame
- 2 double hommes
- 1 double dame
- 2 double mixte

Soit un minimum de 3 hommes et de 2 femmes, avec 3 matchs possibles pour les filles.

### 6.8 Cas particulier pour la Départementale 3

- La D3 sera composée de 2 poules de 4, tirées au sort.
- Chaque poule sera composée de 3 rencontres en aller – retour soit 2 journées
- Les 2 premiers de chaque poule seront reversés dans une poule unique de 4, nommée D3 - Top A.
- Les 2 équipes finissant aux places 3 et 4 seront reversées dans une poule unique de 4, nommée D3 - Top B.
- 2 journées de 3 rencontres seront à nouveau organisées en aller – retour. Et ce dans les 2 poules D3 Top A et D3 Top B.
- Les 2 premiers de la D3 - Top A gagnent leur montée en D2. Le premier de la poule sera désigné comme champion de la D3 Top A.
- Le premier de la D3 - Top B sera également récompensée.

6.7 Si une équipe ne joue pas un match (forfait involontaire d'un joueur, par exemple), le match est acquis à l'équipe adverse sur le score de 21/0, 21/0.

6.8 Le capitaine est autorisé, pendant une rencontre, à remplacer un joueur par un autre joueur à la suite d'une blessure, à condition que le joueur blessé n'ait pas commencé le match en question et que le joueur remplaçant soit déjà inscrit sur la feuille de présence.

6.9 En cas de WOv pour un match, l'équipe fautive se voit attribuer un malus de – 1 point par match forfait au classement général, dans la limite de 3 WOv par rencontre. Au-delà de 3 WOv, la rencontre est déclarée WOv.

6.10 La Commission Interclubs est seule juge du caractère WOi ou WOv d'un match, sur la foi notamment des justificatifs présentés par les capitaines.

6.11 Si les deux équipes déclarent volontairement forfait pour un match, celui-ci est déclaré nul (aucun set ni point de marqué) et le malus est appliqué aux deux équipes. Ceci peut occasionner un résultat nul pour la rencontre.

6.12 A l'issue de la rencontre, le club qui accueille doit conserver tous les documents (feuilles de présence, de rencontre, de match, ...) au moins jusqu'à la fin de la journée suivante.

6.12 Il est recommandé aux clubs qui accueillent de prévoir une collation et d'assurer un accueil décent et respectueux de l'équipe adverse.

## **7) BAREMES ET CLASSEMENT :**

7.1 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

7.2 Chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant (le bonus offensif ne peut être accordé sur forfait de l'équipe adverse) :

- Bonus offensif (8/0) : +1 point pour le vainqueur
- Bonus défensif (3/5) : +1 point pour le perdant
- Victoire : 5 points
- Egalité : 3 points
- Défaite (ou forfait involontaire) : 1 point
- Forfait volontaire (WOv) : 0 point

7.3 S'il y a égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le classement est établi en fonction du nombre de rencontres gagnées ; si l'égalité persiste, de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus, puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus, sur l'ensemble des rencontres.

7.4 Tous les matchs d'une rencontre doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.

7.5 Lorsqu'une équipe n'a pas joué au moins le tiers de ses rencontres, les résultats intervenus lors des rencontres jouées ne sont pas pris en compte pour le classement des autres équipes.

## **8) OBLIGATIONS DES EQUIPES PARTICIPANTES :**

8.1 Pour pouvoir inscrire une équipe en Départementale 1, le club devra, avant de s'inscrire, avoir un GEO licencié dans son club.

8.2 Les clubs doivent choisir un responsable par équipe inscrite, ce dernier devra s'assurer que les joueurs participant à une journée donnée, soient bien licenciés et inscrits sur le logiciel de la saison en cours avant chaque rencontre. Dans le cas contraire, il devra les inscrire, conformément à l'article 4.2.

8.3 Le responsable de chaque équipe devra, quel que soit le résultat de son équipe sur les différentes rencontres, saisir et valider les résultats des différentes rencontres dans un délai de 3 jours après le début de chaque rencontre.

## **9) ARBITRAGE :**

9.1 En cas de problème pendant la rencontre, les joueurs doivent s'adresser à leur capitaine. A défaut, le litige et toutes les réserves devront être mentionnés sur la feuille de match.

## **10) VOLANTS :**

10.1 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des clubs (à fournir à part égale sur chaque rencontre) et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<https://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

### **11) REGLEMENT DES AMENDES :**

11.1 Les amendes doivent être réglées sous 3 semaines.

### **12) RESPECT DE LA DISCIPLINE :**

12.1 Les championnats se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

12.2 La Commission Interclubs reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant ces championnats, qu'elle traitera. Elle rendra son verdict en informant les clubs concernés.

12.3 Les capitaines et/ou président des clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la notification de décision de la Commission Interclubs selon la procédure décrite dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

### **13) SANCTIONS :**

13.1 Rencontre WOv : 50€.

13.2 Match WOv : -1 au classement général, au-delà de 3 la rencontre est WOv.

13.3 Saisies des rencontres hors délai, au-delà des 3 jours :

- 1er retard : un rappel à l'ordre.
- 2ème retard : -1 au classement général.

### **14) TROPHEES**

14.1 L'équipe qui se classe première de D1 remporte le titre de Champion du VAR D1. Une coupe OU un trophée lui est remise et devra être remise en jeu la saison suivante.

14.2 L'équipe qui se classe première de D2 remporte le titre de Champion du VAR D2 Une coupe OU un trophée lui est remise et devra être remis en jeu la saison suivante.

14.3 L'équipe qui se classe première de D3 remporte le titre de Champion du VAR D3 Une coupe OU un trophée lui est remise et devra être remis en jeu la saison suivante.